

ROTARY RACE

AVIS DE COURSE

11 et 12 mai 2019



Une Organisation du
Rotary Club de Nimes
et de la

Société Nautique Grau du Roi - Port Camargue

Yacht Club - Quai d'Escale - 30240 Le Grau du Roi – Port Camargue
Tél. : 04.66.53.29.47 - contact@sngRPC.com - www.sngRPC.com



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

Nom de la compétition : « **ROTARY RACE** »

Dates complètes : **11 et 12 mai 2019**

Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes**

Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *R.I.R.*,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

2. PUBLICITE

Application de la réglementation 20 ISAF

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux **habitables jaugés OSIRIS**
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière**.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en le retournant à la **SNGRPC** au plus tard le 11 mai 2019. Le règlement s'effectuera lors de la confirmation de l'inscription
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide
 - en cas de licence journalière, celle-ci devra être accompagnée d'un certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :
30€/bateau

5. PROGRAMME

Samedi 11 mai :

De 9h à 17h - Confirmation des inscriptions

14h - Sortie en mer sur la Valentine par Siloë

17h - Au club nautique : Conférence sur les actes d'urgence

19h - Apéritif dînatoire, dégustation de vins (10€/participant)

Dimanche 12 mai

9h30 - Briefing

10h30 - Mise à disposition sur l'eau

18h - Remise des Prix et apéritif

6. FICHE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la SNGRPC et seront affichées le **11 mai 2019**

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Parcours côtier**

8. SYSTEME DE PENALITE

Règle 9 des RIR

9. CLASSEMENT

9.3. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

9.4. **Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance, avec application du CVL**

10. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de **Port Camargue**.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à discrétion de l'organisateur

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

S.N.G.R.P.C.

Quai d'Escale

30240 LE GRAU DU ROI

Tel : 04.66.53.29.47

contact@sngRPC.com